

DE LA MAISON DE SABART À L'HÔPITAL-HOSPICE

Patrick Roques



*Vue depuis le sud-ouest de l'hôpital-hospice en janvier 2016.
© Région Occitanie, Patrick Roques*

Situé à Tarascon-sur-Ariège, au lieudit Sabart, à l'entrée de la vallée de Vicdessos, l'ancien hôpital de Sabart était dès l'origine, au milieu du XVII^e siècle, une maison de retraite pour les prêtres invalides du diocèse. Le bâtiment servit ensuite de séminaire, vendu à la Révolution comme bien national, puis au XIX^e siècle, officiellement maison de retraite des vieux prêtres, il fut un lieu d'enseignement jusqu'aux années 1890. Acheté alors par le département, il devint un hospice cédé en 1920 à la ville de Tarascon qui en fit un hôpital-hospice. Abandonné dans les années 1980, sa démolition débuta en octobre 2016. Attenant à l'église Notre-Dame de Sabart, édifice ariégeois emblématique, le bâtiment a bénéficié de cette proximité : les nombreuses archives permettent ainsi d'en tisser l'histoire.

De l'asile pour les vieux prêtres...

Les guerres de Religion qui ont opposé catholiques et protestants dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, ont ravagé le royaume de France. Le pays de Foix atteint dès 1562¹, les massacres et les pillages se sont succédé et les édifices religieux ont, eux aussi, fortement souffert du conflit. Tarascon avait alors deux paroisses, Notre-Dame-de-la-Daurade, dans la ville haute et Notre-Dame de Sabart dans le faubourg, toutes deux pillées et saccagées.

Engageant le relèvement spirituel et pastoral du pays, en 1623, Martial Rivière, recteur de Sabart, débute la restauration de la chapelle délabrée, « son toit éventré », « sans aucun service (sic) longue année pour avoir été ruinée par les guerres passées par ceux de la Religion prétendue réformée »². Les revenus de la cure sont alors très faibles ; François Baby évalue leur perte à un quart entre 1608 et 1612 mais il explique qu'usant de l'entregent de son beau-frère, maître Raymond Roland, notaire à Tarascon, l'abbé Rivière peut ainsi assurer les travaux nécessaires au relèvement du sanctuaire, effectif en 1637-1638³ : « toiture refaite, tribune au fond de la nef bâtie, sacristie couverte et chapelles latérales réparées ». En même temps, Martial Rivière, aidé financièrement par les frères Jean-François et Bernard de Rabaudy, respectivement curé de Mercus et curé de Rabat⁴, projette la construction d'une maison pour les prêtres âgés du diocèse : après un premier refus en 1627, la municipalité de Tarascon accepte de l'aider le 7 mai 1634 en faisant don du terrain sur lequel sera bâti l'édifice⁵.

Le 9 septembre 1649, Tarascon confirme par acte notarié la donation de fonds – un vacant et communal appartenant à ladite ville – sur lequel « M Martial Rivière prêtre recteur de ladite église a fait dresser le jardin et jeter le fondement depuis peu de certains bâtiments qui est à côté de ladite église ». La municipalité

1 Claudine Pailhès (sous la direction de), « Heurts et malheurs d'Église (XVI^e – XVIII^e siècle) », *Histoire de Foix et de la haute Ariège*, Éd. Privat Toulouse, 1996, p. 105-119.

2 ADA (archives départementales de l'Ariège), G 235 n°2.

3 François Baby, *Tarascon, Notre-Dame de Sabart*, s. d., 10 p.

4 ADA, G 235 n°12, 13, 14 et 15.

5 P. Louis Dupuy, *Le Sanctuaire de N.-D. de Sabart près Tarascon (Ariège)*, 1937, Thouars (Deux-Sèvres), 104 p.

[illegible]

6 ADA. G 235 n°2.

8 ADA, G 235 n°9 et 1 Q 692 : un mémoire récapitule les actes : devant maître Rolland notaire à Tarascon, le 9 septembre 1649, confirmation du don de Tarascon à Martial Rivière ; devant maître Rolland, notaire, les 25 mai 1651, 6 juillet 1663, 10 août 1663, 7 avril 1664 et 20 août 1699, achat de terres par monseigneur Caulet.

91

...au séminaire puis à l'hospice...

Martial Rivière, qui n'est plus recteur depuis 1655, ne voit pas le titre paroissial transféré en 1663 à Saint-Quitterie, faisant de Sabart une simple annexe : les paroissiens de Quié et du Barri du Bout-du-Pont, lieu où se trouve Sabart, protestent en vain. Cette évolution atteint l'hospice devenu monastère avec la venue, décidée par l'évêque en juin 1664, des religieux de Chancelade¹⁰ à la place des vieux prêtres infirmes. Certaines cérémonies de cultes sont supprimées et les protestations des habitants sont encore vaines¹¹.

Monseigneur Caulet, évêque actif, pour combattre¹² la « religion prétendument réformée », relève le clergé de son diocèse en développant la formation des prêtres. Aussi, décide-t-il le 3 février 1676 de faire de Sabart, sous la direction des religieux de Chancelade, une maison de récollection, lieu de formation pour les jeunes lévites. Tous les curés du diocèse sont également concernés¹³ notamment ceux dont la morale ou l'instruction sont défailiantes : une sentence de l'official condamne le curé de Malléon à terminer sa vie à Sabart¹⁴. L'oeuvre de l'évêque se poursuit après sa mort, en 1680, car, en septembre 1685, le même official condamne François Ducassé, curé de Dalou, à aller demeurer un mois dans la maison Notre-Dame de Sabart et l'année suivante le prêtre doit y faire six mois de retraite¹⁵.

Deux évêques succèdent à François Étienne de Caulet, sans aucun changement pour Sabart, François d'Anglure de Bourlemont qui renonce en 1685, et François de Camps jusqu'en 1694, année où Jean-Baptiste de Verthamon est ordonné et installé le 3 janvier. Évêque bâtisseur, sous son épiscopat est construit en 1695 le séminaire à Pamiers, chef-lieu du diocèse. En conséquence, Sabart retourne à sa première mission, être un hospice des prêtres âgés.

En 1696, l'évêque Jean-Baptiste de Verthamon visite les paroisses de la haute Ariège situées dans les vallées d'Aix et de Vicdessos. Les 4 et 5 juin, à Tarascon, il se rend aux églises Notre-Dame de la Daurade et Saint-Michel. Le 6 juin au matin, c'est au tour de l'hôpital Saint-Jacques et l'après-midi, il visite Notre-Dame de Sabart au quartier du Barri du Bout du Pont. Autant les informations contenues dans la description de l'hôpital Saint-Jacques sont abondantes autant celles de la

10 L'abbaye Notre-Dame de Chancelade, fondée au XII^e siècle, est située sur la commune de Chancelade (24) : les religieux qui y vivent suivent la règle de saint Augustin.

11 ADA, G 235 n°6.

12 La promulgation de l'édit de Nantes, en 1598, ne met pas fin au conflit comme en témoignent les violences en haute Ariège, dans les années 1620.

13 P. Louis Dupuy, *Le sanctuaire de N.-D. de Sabart près Tarascon (Ariège)*, Thouars (Deux-Sèvres), 1937, 104 p. « Dès 1649 Mgr de Caulet voulut ajouter à l'hospice des prêtres retraités une maison de récollection, où tous les ecclésiastiques du diocèse seraient tenus de venir sans frais au moins huit jours par an, et un institut de formation des clercs sous la direction des chanoines réguliers de Chancelade. Ce triple objectif fit de Sabart la capitale spirituelle du diocèse de Pamiers ».

14 ADA, G 148. Ce dernier demande le 15 octobre 1677, que, dans sa retraite, il soit nourri et entretenu aux frais de la maison.

15 ADA, G 154 16-17 et 41-43.

maison de Sabart, que l'évêque ne visite pas car il la délègue à son archiprêtre, sont malheureusement succinctes.

...et à la « maison de campagne ».

Jean-Baptiste de Verthamon meurt le 20 mars 1735¹⁶, rejoignant la notoriété et la renommée de monseigneur Caulet ce qui n'est pas le cas d'Henri-Gaston de Lévis qui lui succède après l'évêque François-Barthélemy de Salignac de la Motte (1736 à 1741)¹⁷.

L'évêque Henri-Gaston de Lévis, de formation jésuite, est ordonné le 11 février 1742 et, jusqu'à sa mort, le 28 janvier 1787, fait l'objet de nombreux reproches dans les « Nouvelles Ecclésiastiques » où ses actes sont rapportés : rappelant que « La maison de Sabart, située au pied des Pyrénées, autrefois appartenant aux Bénédictins, avait été consacrée par M. de Caulet à servir de retraite aux Prêtres invalides du diocèse » l'auteur de ces articles raconte comment l'évêque de Lévis a acquis la maison de Sabart :

« Comme l'église était la paroisse du faubourg de Tarascon, l'évêque plaida contre le curé et perdit à ses dépens. Mais il parvint à ses fins faisant de Sabart sa " maison de campagne " promettant aux habitants de Tarascon qu'on leur bâtirait une autre église¹⁸ ».

La nouvelle église bâtie est celle du faubourg, église Sainte-Quitterie détruite par l'inondation de septembre 1772¹⁹. En conséquence, les habitants de Quié et du faubourg de Tarascon vont aux offices de Sabart jusqu'à la Révolution, Jean-François Durand étant le dernier recteur de la « maison de charité » de Sabart et Sainte-Quitterie²⁰.

Sabart, bien national

La Révolution française ayant hérité des dettes de la royauté, la Première République décrète le 2 novembre 1789 la « mise à disposition de la Nation » des biens du clergé ; en contrepartie elle assure un salaire aux prêtres et pourvoit à l'entretien des hôpitaux et au soulagement des pauvres. Espérant extraire la maison des prêtres des « biens nationaux », le directeur de Sabart, Jean-François Martin²¹, demande sa conservation la présentant alors comme une « maison de charité ». Le directoire de l'Ariège refuse et désigne deux experts ; Jean Eychenié

16 ADA, G 76 n°1.

17 ADA, G 76 n°2.

18 ADA, G76 n7 ; « Cette seconde église fut bâtie en effet, mais il en coûta vingt mille francs aux habitants de cette ville, tandis que l'évêque au contraire y gagna une maison de campagne avec quatre mille livres de rente ».

19 La construction de l'église Sainte-Quitterie commencée en 1793, est achevée en 1820.

20 Adolphe Garrigou, *Sabar histoire de l'église de Sabart dans le canton de Tarascon-sur-Ariège*. Toulouse, 1849, 236 p.

21 Jean-François Martin est alors accompagné de deux anciens jésuites qu'il a recueillis après la dispersion de l'ordre, la Compagnie de Jésus bannie de France en 1763.

pour déterminer la valeur de « la cour, du jardin et du parterre », et Marc Longe pour la maison. Après avoir essuyé un premier refus du directeur de Sabart²², Jean Eychenié peut entreprendre, le 11 février 1791, son expertise.

Établie le 15 février 1791, l'estimation porte seulement sur la maison et une grange. La description confirme que l'évêque occupait sa « maison de campagne » car il est indiqué un appartement avec portes, placards vitrés, contrevents, deux cheminées avec chambranles de noyer et une « grande cuisine ». Il y a un deuxième appartement « appelé ancienne cuisine réfectoire et cave », avec une cheminée. L'ancienne cuisine qui permettait l'accès à la chapelle a été transformée en cour à une date indéterminée. D'autres appartements séparés des précédents, sur deux niveaux, dont le nombre n'est pas précisé, devaient probablement être réservés à quelques vieux prêtres. Trois cheminées avec chambranles de bois de noyer et un escalier sont également indiqués ainsi qu'un « appartement appelé remise » et qu'une grange. L'édifice est en bon état, les « murs sont construits en pierre et chaux les planchers en très bon état et les couverts sont un peu délabrés ». Les experts évaluent l'ensemble à 11 423,15 livres précisant qu'avec le jardin, la somme s'élève à 13 493,15 livres.

L'édifice ne reste pas longtemps en bon état car, faute d'entretien, il se dégrade et les livres de la bibliothèque sont dispersés, quelques-uns destinés à une bibliothèque du district de Tarascon²³.

Dans l'attente de la vente retardée par la Terreur (entre 1793 et 1794), les bâtiments doivent être réquisitionnés par une compagnie de volontaires. Lorsque les membres du conseil de fabrique de la paroisse apprennent que la maison sera utilisée comme caserne et l'église comme écurie, ils s'empressent, en février 1793, de murer « à pierre et à chaux » les portes entre l'immeuble et la chapelle. Ils ferment même l'accès à l'église, en vain, car les bâtiments sont tout de même occupés²⁴ jusqu'à l'été 1794.

En juillet 1794, la maison de Sabart est alors en très mauvais état, délabrée faute d'entretien et par l'occupation de la compagnie, comme le constate « l'agent national » qui propose d'en hâter la vente en précisant que l'église doit être comprise dans les enchères. Le même jour, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), monsieur Fournier, officier à Tarascon, « offre de la maison, église jardin et appartenances de Sabart la somme de deux mille livres ». Son offre n'est pas retenue et une nouvelle estimation est demandée : sont alors nommés experts par le district Marc Lorge charpentier de Tarascon et Pierre Auriol cultivateur habitant du lieu de Surba et par la municipalité, Joseph Frèche. L'estimation porte cette fois sur la maison, église et jardin, cour, allée de Sabart. La maison est évaluée à 7 000 livres, l'église à 4 000, le jardin et la cour attenante à 1 250 livres, l'allée et le « dalloir »

22 ADA, 1 Q 692. Le 13 février 1791, Jean Eychenié informe le directoire du district de Tarascon du refus du directeur.

23 François Baby, *Notre-Dame de Sabart, Tarascon Ariège*, s. d., 10 p.

24 Louis Blazy, « La maison de Sabart sous la révolution », in *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*, 1936, tome VII, p. 291-304.

(pointe de l'allée pavée de tablettes de pierre) à 500, les arbres de l'allée à 300 et le petit champ au fond du jardin « le long du chemin d'Ax » à 105 soit au total 13 180 livres. Ce rapport rapidement établi, le 16 thermidor an II (3 août 1794), la « vente de la maison de retraite de Sabart cy devant jouie par de vieux prêtres » est annoncée par voie d'affiche le 15 ventôse An III (5 mars 1795).

Le 15 germinal an III (4 avril 1795), les sieurs Gomma et Roques, administrateurs du directoire du district de Tarascon, accompagnés du citoyen Carbon, agent national, procèdent aux enchères : les personnes enchérissent à chaque feu allumé, au quatrième feu Marc Lorge propose la somme de 27 500 livres et aucun n'ayant surenché au cinquième, l'ensemble est vendu. Aussitôt Marc Lorge déclare qu'il a acquit le domaine au nom de Jacques Fournier, aubergiste demeurant à Tarascon qui devient le propriétaire de Sabart²⁵.



« Vente de la maison de retraite de Sabart cy devant jouie par de vieux prêtres ».
Archives départementales de l'Ariège, 1 Q 692

Quelques jours plus tard, le 21 thermidor (8 août 1795), l'aubergiste vend l'église et la sacristie, moyennant la somme de 50 livres, à un groupe d'habitants du faubourg (environ 200), que Jean-Simon Sylvestre, cordonnier représente²⁶. La différence entre 27 500 livres versés à la Nation pour l'achat de l'ensemble, maison et église, et sa vente au groupe d'habitants de Tarascon, 50 livres, témoigne du niveau de piété de l'aubergiste Jacques Fournier. Est-ce la même personne, « Fournier officier à Tarascon », qui a proposé le 24 juillet 1794, d'acquérir l'ensemble pour 2 000 livres ?

25 ADA, 1 Q 692.

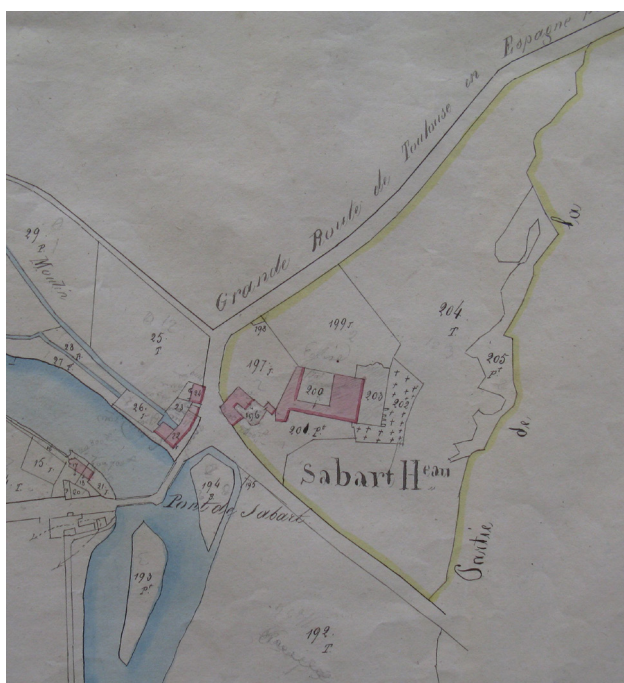
26 Ibid.

La chapelle rendue vers 1802 au culte catholique est desservie par les curés de Sainte-Quitterie. Fort mal semble-t-il car le 7 floréal an XI (23 avril 1803), le maire de Tarascon informe son conseil que la suppression du culte de Sabart entraîne de vives réclamations dans la population : les morts sont portés à Sainte-Quitterie, en cours de construction, pour la cérémonie religieuse puis on les ramène au cimetière de Sabart pour l'inhumation. Aussi, demande-t-il à l'évêque le rétablissement officiel du culte à Sabart²⁷.

Quant à la maison attenante, la maison de Sabart, faute de ressources suffisantes, en mauvais état, elle demeure inutilisée en ce début de XIX^e siècle.

La renaissance des années 1840

Depuis sa vente au groupe d'habitants de Tarascon, la maison de Sabart est absente des nombreux rapports d'enquêtes de l'administration concernant les « associations religieuses et les congrégations » en ce début de XIX^e siècle : en 1831, le maire de Tarascon rend compte au préfet de la seule présence dans sa ville des « sœurs de la charité de Nevers » à l'hôpital Saint-Jacques.



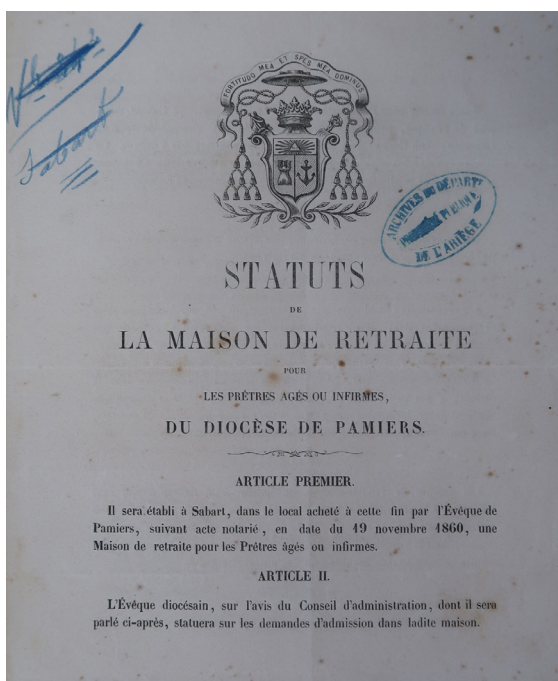
Plan de Sabart daté de 1830. Archives départementales de l'Ariège, 3 P 825

C'est en 1842 que l'abbé Alexis Vergé est nommé à la cure de Sainte-Quitterie. Aidé de l'abbé Authier, les deux hommes font l'acquisition en 1847 du

27 ADA, 135 EDT/DI.

domaine de Sabart et de ses dépendances²⁸ dans le but, comme deux siècles auparavant, de créer un hospice pour les vieux prêtres infirmes, une « maison d'éducation pour engendrer les vocations » et une résidence de missionnaires.

Les travaux à la chapelle et à la maison terminés, monseigneur Bélaval, évêque du diocèse, acquiert l'ensemble par acte notarié du 19 novembre 1860²⁹ et il destine la maison à être un lieu de retraite pour les prêtres âgés. Il nomme un conseil d'administration qu'il préside, composé d'un vicaire-général vice-président, d'un chanoine, d'un curé et d'un desservant, et il désigne un supérieur pour diriger la maison. Quatre missionnaires de Notre-Dame de Garaison, département des Hautes-Pyrénées proche, sont aussitôt installés. Les revenus de l'établissement se composent alors des biens, meubles et immeubles, d'1/6^e des produits des bancs, chaises, places dans les églises conformément au décret du 13 thermidor



*Statuts de la maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse de Pamiers
Archives départementales de l'Ariège, 2 V 30*

28 ADA, 3 Q 6529. Maître Bonneric, notaire à Tarascon, établit le 9 septembre 1847, la vente « d'un petit domaine sis à Tarascon au lieudit Sabart consistant en une maison d'habitation, cour, jardin et champ de contenance de 3 ha 20 a 15 ca » par Jean-François Fournié et Françoise Sans, mariés, propriétaires à Tarascon à Jean-François Authié, prêtre demeurant la commune de Roquefort de Sault et à Alexis Vergé, prêtre desservant la paroisse du faubourg de Tarascon, qui l'acquièrent conjointement et par moitié. Ce domaine provient « d'un partage de la succession de Jacques Fournié père, passé il y a 33 ans devant Gineste notaire à Miramont et du partage de la succession de Dominique Sans, retenu par maître Delafont notaire, il y a 17 ans environ, moyennant 14 000 francs, sous réserve de la récolte existante ».

29 ADA, 2 V 30. ADA, 3 Q 2899 : devant maître Bélesta, notaire à Pamiers, le 19 novembre 1860, le petit domaine [...] au lieudit Sabart » est vendu par Alexis Vergé prêtre desservant la paroisse de Sainte Quitterie et dame Marie-Rose Authié épouse de Jean Charles Antoine Ferdinand Magdalou avocat, (François Authié est décédé en 1859) à monseigneur Jean Auguste Belaval pour la somme de 14 000 francs.

an XIII, des quêtes et de la pension payée par les prêtres admis. Le trésorier et le supérieur doivent rendre des comptes annuellement visés par l'évêque et transmis au ministre de l'Instruction publique et des cultes ³⁰.

Ce dernier, aussitôt alerté de la situation par le préfet, lui répond le 21 novembre 1860 que « le gouvernement ne peut voir qu'avec grand plaisir la création de ces maisons de retraite qui assurent un asile honorable à des ecclésiastiques sans ressources » et que, par ailleurs, la communauté qui s'installe n'est pas une congrégation car il n'y a « ni émission de vœux, ni admission de novices ». La législation est alors favorable sous le Second Empire aux congrégations principalement enseignantes et hospitalières même si l'administration surveille cet essor.

Sabart et ses missionnaires apparaissent dans une enquête de 1862 qui dresse la « liste des maisons religieuses appartenant aux congrégations d'hommes et de femmes autorisées ou non autorisées ». Le commissaire de Tarascon confirme l'information au préfet précisant que « ces messieurs parcourent le département pour prêcher des missions. Ils sont en général peu goûtés (sic) par la population masculine, seraient je le crains hostiles au gouvernement de l'empereur si l'occasion s'en présentait. Comme je crois aussi que leur influence serait bien petite ». Le préfet déclare pourtant à Paris que « les prédications de ces religieux, dénués de toute influence n'ont donné lieu à aucune observation particulière ».

Aussi, le décret du 19 février 1862 reconnaît-il la maison de Sabart comme établissement d'utilité publique sous le titre de « maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse de Pamiers ».

Le problème du collège

Mais à la place d'une maison de retraite pour les vieux prêtres, les pères de Notre-Dame de Garaison fondent et dirigent à Sabart un collège, institution qui va durer une vingtaine d'années jusqu'à l'élection à la présidence de la III^e République de Jules Grévy, en janvier 1879 et l'affirmation de la laïcité, notamment avec les lois contre les ordres enseignants.

À Tarascon, le commissaire informe une nouvelle fois le préfet, le 5 novembre 1879, des activités d'enseignement et de prédication exercées par les « prêtres auxiliaires du diocèse de Tarbes et missionnaires de l'Immaculée conception de Garaison ». L'année suivante, une enquête portant sur l'« état des communautés non autorisées, dressé en exécution de la loi du 29 déc 1876 » indique que les « prêtres auxiliaires du diocèse de Tarbes et missionnaire de l'immaculée conception de Garaison » font œuvre de mission et surtout d'enseignement secondaire, « objet différent de l'affectation consacrée par le décret du 19 février 1862 ».

30 *Ibid.*



Plan daté de 1880 faisant partie d'un dossier demandant un barrage sur le Vicdessos par le supérieur Lamarque.
Archives départementales de l'Ariège, 7 S 964

Aussi, le ministre de l'Instruction publique et des cultes, alerté par ailleurs par les « plaintes graves [qui lui ont été] à nouveau communiquées au sujet du fonctionnement » de la maison de Sabart, s'inquiète-t-il de l'importance prise par le couvent qui comprend, en octobre 1880, un supérieur, un directeur, un économiste, 11 professeurs, 9 missionnaires et un curé.

Les autorités paraissent découvrir la mission d'enseignement d'une congrégation qui a œuvré dans l'illégalité depuis plus de 20 ans. Les jours du collège sont alors comptés car la presse³¹, qui s'empare de l'affaire, révèle le 3 juin 1883 des « détournements commis au préjudice des prêtres vieux et infirmes ».

Le décret d'expulsion de la congrégation est alors promulgué la même année. À sa suite, un compte-rendu³² confirme que Sabart n'abritait aucun « prêtre âgé ou infirme et il ne paraît pas qu'il y ait un local réservé pour cette catégorie » ; il atteste de l'existence d'un établissement d'enseignement secondaire avec « 7 professeurs et 5 missionnaires » et rapporte que le nombre d'élèves pensionnaires qui était de 160, est passé à 120 à la date du décret d'expulsion, puis à 80.

31 ADA, 2 V 30. La *République de l'Ariège* informe que le *Voltaire*, autre journal, signale « un scandale relatif aux finances ecclésiastiques » concernant « les caisses de secours des prêtres vieux et infirmes administrées par les évêques ».

32 *Ibid.* Probablement destiné au préfet, le rapport rappelle le décret du 19 février 1862 et renseigne sur l'état du collège en 1883, les revenus et l'identité des propriétaires des maisons, « couvent » et terres composant le domaine et donne des renseignements divers : « Les pères de Sabart ont moins de prestige qu'autrefois ; ils disent beaucoup de messe, font le commerce de chapelets et images. Ils reçoivent souvent des dons... ».

Un autre rapport, de la même année, précise que les pères ont « acheté deux maisons avec dépendances [à Sabart], construit un préau et surélevé d'un étage deux constructions flanquées d'une tour attenante à la chapelle ». De plus, ils disposent de la chapelle à volonté et, d'après monsieur Mourié dans une lettre au préfet le 20 juin 1881, « les pères pratiquèrent clandestinement une ouverture dans le mur nord-ouest, leurs travaux cachés par un confessionnal adossé au mur³³. Lors de la destruction de l'hôpital en 2016, en retirant les plâtres du mur extérieur de l'église, les ouvriers ont dévoilé, au rez-de-chaussée, cette porte à arc segmentaire, murée dans les années 1920 créant depuis, dans l'ébrasement du mur intérieur de la chapelle, un placard.



Les matériaux murant la porte qui donnait accès à la chapelle depuis la maison de Sabart sont soutenus par des étais.
© Région Occitanie. Patrick Roques, 2018

33 ADA, 8 V 12.

Ces travaux ont pourtant été réalisés dans une chapelle classée Monuments historiques depuis 1846. On apprend même que les religieux ont déplacé le chemin y menant.

La fin de la congrégation et la vente de 1891

Le décret d'expulsion de la maison de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes est publié le 13 juin 1883 et le 2 juillet suivant, Jean-Baptiste Cassaignes, secrétaire général de l'Ariège, est nommé commissaire séquestre. Monseigneur Jean-Antoine-Auguste Bévalat n'en est plus le propriétaire. Décédé en 1881, il a institué par testament du 28 mars 1860 comme légataire universel, le chanoine Elzéar Ruffat. Après une bataille judiciaire qui l'oppose au commissaire séquestre, le religieux est dépossédé de Sabart en 1892.

Quant aux fonds constituant la caisse de retraite des prêtres âgés, ils sont versés le 18 mai 1893 à la caisse des Dépôts et consignations, le préfet indiquant que cette situation perdurera jusqu'à la création régulière d'une caisse de secours. M. Cassaignes est alors chargé le 29 avril 1893 de l'administration provisoire de la maison de retraite, mission qu'il mènera à son terme le 27 février 1895.



Affiche annonçant la vente du domaine de Sabart. Archives départementales de l'Ariège, 2 V 30

Entre temps, en 1891, le dimanche 16 août, maître Castex, notaire à Foix, organise la vente aux enchères de Sabart. Le domaine est alors « composé de maisons d'habitation, bâtiments divers, cours, sols, sorties, jardins, terres labourables, pâtures et bois situés à Sabart, d'une contenance de trois hectares pour 15 000F »³⁴.

34 ADA, 2 V 30.

Le soir du 16 août, le préfet informe le département qu'il s'est porté acquéreur, au nom de la collectivité, du domaine de Sabart (maison, jardin) au prix de 20 000 francs (25 000 francs avaient été votés le 24 août 1890 par le conseil général pour une maison de refuge pour les vieillards). La collectivité décide de destiner les 5 000 francs restants à l'achat de rentes sur l'État, les revenus tirés devant être appliqués aux divers services créés dans l'hospice. Un procès-verbal de bornage réalisé par Jean Théodore Roux, géomètre-expert à Tarascon, dresse le plan qui délimite la propriété du domaine en 1892.



Plan du domaine en 1892, la limite de propriété du département est en jaune.
Archives départementales de l'Ariège, 4 N 160

Que faire de l'hospice du département

Propriétaire des lieux depuis le 16 août 1891, le département les investit rapidement, achète du mobilier, aménage les quarante chambres et les espaces communs du mobilier nécessaire (tables, armoires, chaises, paillasses, les lits en fer proviennent de la prison de Foix, des couvertures, poêles à bois, marmites, de vases de nuits...³⁵), puise 8 000 francs dans les 50 000 francs reçus du pari mutuel³⁶ le 28 juillet 1891. Cette somme est envoyée par le ministre de l'Agriculture

35 ADA, 4 N 208. La liste comporte également deux gardes robes portatifs, des lampes à pétrole, une baignoire avec chauffe bains et tuyaux, 40 seaux, une horloge œil de bœuf à sonnerie, une cognée et deux coins en fer, une petite hache, des bancs, trois brouettes, un sécateur...

36 Pierre-Louis Haget et Claude Laroche, *L'hôpital en France, histoire et architecture*, Cahiers du Patrimoine, Inventaire général du patrimoine culturel, Éd. Lieuxdits 2012, 592 p. « Pour ne pas davantage obérer les finances publiques, on attribue aux hôpitaux une partie des recettes provenant des paris sur les courses de chevaux ».

et président de la commission de répartition des fonds du pari mutuel. Il ajoutera 10 000 francs l'année suivante sous la promesse que ces ressources soient « appliquées à quelque œuvre exceptionnelle ».

Un concierge est embauché³⁷, des travaux réalisés et un règlement intérieur publié³⁸. Un statut définit l'administration de l'hospice par « une commission gratuite de dix membres dont quatre élus par le Conseil général et six nommés par le préfet », le renouvellement de ses membres et ses missions (budget, comptes, acquisition de propriétés, actions judiciaires, acceptation de dons).

Mais la « maison départementale de refuge pour les vieillards » ainsi dénommée reçoit peu de pensionnaires : malgré la loi du 15 juillet 1893 qui oblige les collectivités à assurer des soins médicaux à tous les malades pauvres et en dépit d'une campagne de publicité vantant les conditions de vie, notamment un « carré de jardin mis à la disposition de chacun des hospitalisés », le préfet constate dans la séance du conseil général du 12 avril 1893 qu'« un seul vieillard s'y trouve installé car les classes pauvres répugnent à aller s'enfermer dans un hospice »³⁹. Aussi, propose-t-il de trouver une autre affectation à ce bâtiment : en 1894 il est envisagé d'en faire un « établissement régional affecté à la séquestration des enfants assistés, vicieux ou difficiles ». Les travaux à réaliser sont conséquents (constructions de murs de clôtures, organisation des locaux, personnel spécialisé...) et les renseignements fournis par les autres départements et les services de santé de l'État ne laissent aucun espoir de réussite. D'autres pistes sont aussitôt suivies : celle d'une « colonie d'aliénés tranquilles » mais il y a déjà un asile à Saint-Lizier, d'un « asile pour les aliénés incurables et les malades envoyés du département de la Seine », d'un « sanatorium populaire » qui a contre lui les thermes proches d'Ussat et d'Aix, d'un « hospice pour les enfants teigneux », on pense utiliser l'édifice pour l'exécution de la loi sur la prostitution des mineurs. Aucun de ces projets n'est retenu car les fonds reçus du pari mutuel ne peuvent servir que pour un asile de vieillards.

37 ADA, 4 N 160. Le gardien, Jérôme Micas, embauché en 1892, se plaint l'année suivante des agissements en 1893 du comportement de l'unique pensionnaire de l'hospice.

38 Gallica.bnf.fr : *Rapports et délibérations du conseil général de l'Ariège, 1891*. Voir aussi ADA séries 1 N et 196 W, les procès-verbaux des délibérations du conseil général et rapports du préfet. Dans la séance du 21 août 1891 le conseil général décide des conditions d'admission : toute personne doit prouver « qu'elle est de bonnes vie et mœurs ; qu'elle possède personnellement un revenu minimum de 50 centimes par jour ou que le versement de cette somme est garanti soit par la famille, soit par une personne charitable, soit par la commune, soit par le département ». La personne doit apporter son mobilier, pourvoir à son chauffage si son état de santé le permet et tenir son logement propre. Le règlement intérieur place l'établissement sous la surveillance d'un gardien chargé du maintien de la discipline et de l'ouverture et de la fermeture de la maison. Les contraventions qu'il dressera pourront amener, à la troisième, à l'expulsion. Enfin, un médecin assure au moins une visite hebdomadaire et les soins, gratuits, aux malades qui le réclameront ».

39 ADA, 4 N 160. D'autres pensionnaires seront accueillis mais leur nombre trop faible et des coûts d'hébergement élevés ne permettent pas à l'établissement d'équilibrer ses comptes malgré les ressources tirées de l'exploitation des terrains mis en fermage. Par ailleurs, l'immeuble abandonné depuis plusieurs années, a besoin de réparations urgentes (chenaux, assainissement...) comme l'annonce l'architecte départemental le 21 décembre 1892.



Carte postale représentant Sabart avant 1920.
Éditeur Dauphin. Avec l'aimable autorisation de monsieur Jean-Pierre Defoy, japy-collection.fr

Dans un rapport en date du 12 décembre 1900, l'agent voyer décrit Sabart : « Le domaine de Sabart se compose, indépendamment des bâtiments, d'un jardin, de dépendances telles que hangar, étables, volière, etc., d'un terrain labourable [...] et d'un terrain planté de bois dont le sol est de nature rocheuse » concluant qu'« en somme ce qui constitue la valeur intrinsèque de Sabart, ce sont ses bâtiments, ses dépendances, le jardin et la terre labourable »⁴⁰.

L'édifice va bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, qui oblige les collectivités et l'État à « porter assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources » : le conseil général étudie l'installation d'un service d'hospitalisation des indigents incurables bénéficiaires de cette loi puis l'organise en 1908.

Entre-temps, dans un article paru le 24 août 1906 dans *L'Express du Midi*, quotidien à tendance catholique, son auteur déplore que « depuis l'expulsion des Pères », le bâtiment « sous le nom pompeux " domaine de l'asile de Sabart " » ne soit pas encore utilisé par le conseil général et qu'il coûte 100 francs par an pour le seul entretien en dépit des revenus tirés des terres mises en fermage.

Tarascon apprenant à son tour sa désaffection, sollicite dès 1911 l'attribution du domaine inutilisé de Sabart souhaitant « installer dans cet immeuble tous les services de l'hôpital-hospice de la ville qui dessert les cantons de Tarascon, Vicdessos et les Cabannes ». La demande est appuyée par l'inspecteur général des hôpitaux-hospices qui, dans le rapport du 12 mai 1913, dénonce l'état de « l'hôpi-

40 ADA, 4 N 161.

tal hospice de Tarascon installé dans une ancienne école tenue par les sœurs de Nevers [qui] ne répond plus à l'heure actuelle aux règles les plus simples d'une hospitalisation exigeant tout au moins les conditions hygiéniques les plus élémentaires⁴¹ ». Cet établissement était situé au nord de Tarascon⁴².

Mais la guerre de 1914-1918 éclate et curieusement, l'hôpital de Sabart, situé près d'une voie ferrée, n'est alors pas utilisé par les services de santé des armées : seules trois structures sont alors occupées à Tarascon, un hôpital civil rue Saint-Jacques et les hôtels Bons et Maurel⁴³.

L'hôpital-hospice de Tarascon

La Grande Guerre terminée, dans le cadre de la reconstruction, les demandes successives de Tarascon aboutissent le 10 juillet 1920 : le département de l'Ariège cède gratuitement à la ville le domaine de Sabart avec ses dépendances, son mobilier et le titre de rente de 3% de 1 640 francs. La convention établit les conditions suivantes : la ville doit destiner l'édifice en hôpital-hospice, supporter les travaux, réserver au département, au titre de la loi du 7 septembre 1919 (hospitalisation des tuberculeux de l'assistance publique), 10 lits pour les hommes et 10 pour les femmes, au titre de la loi du 5 juillet 1893 (assistance médicale gratuite, service chirurgical), 10 autres lits pour les hommes et 10 pour les femmes, et, au titre de la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, privés de ressources, quelques lits, les frais de séjour étant à la charge du demandeur. Condition supplémentaire, la structure qui abrite à la date de la convention « quatre réfugiés », doit fonctionner dans un délai maximum de 3 ans⁴⁴.

Aussi, le maire de Tarascon, Louis Philippe, présente-t-il, le 5 mai 1921, à son conseil « les plans, devis et cahier des charges du domaine de Sabart en vue de sa transformation en hôpital hospice communal », documents établis par Léopold Bacou, architecte à Tarascon⁴⁵. Après un premier refus dû au manque d'informations concernant « l'aération et la ventilation des locaux occupés par les malades », le conseil départemental d'hygiène donne son accord au projet.

La mairie obtient des subventions du pari mutuel qui couvriront en grande partie le montant des travaux estimés à 413 000 francs (en 1929, la totalité des travaux s'élève à 495 581,20 F).

41 *Ibid.*

42 Robert-Félix Vicente, « L'hôpital Saint-Jacques à Tarascon-sur-Ariège », *Archives ariégeoises*, n°11, Fabbro 2019, p. 23-57.

43 François Olier, Jean-Luc Quenec'hdu, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918*, tome III, Ysec éditions, 2008, 333 p.

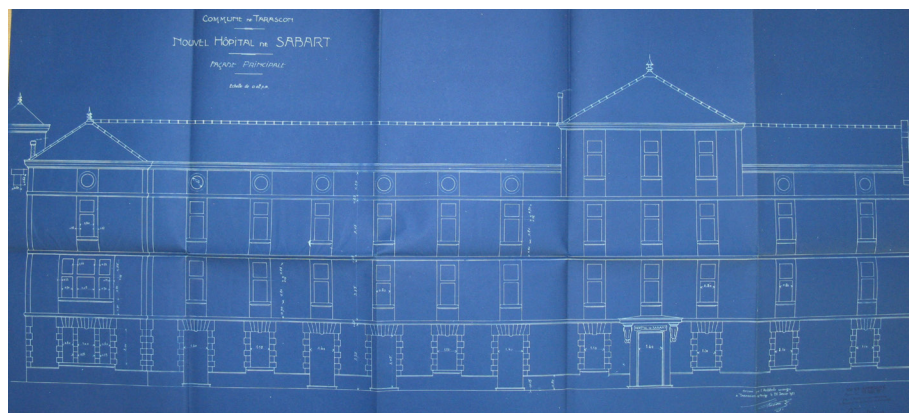
44 Un inventaire du mobilier est annexé : 40 lits équipés (matelas, couvertures, traversins, oreillers), 31 vases de nuits, 2 seaux hygiéniques, 24 brocs, 38 cuvettes émaillées, 1 marmite en cuivre avec couvercle, 4 jarres en terre, 38 plats, 2 cuvettes, 65 vases de nuit, 2 vases de lit, 12 crachoirs, 3 bassines, 12 brocs galvanisés, 11 garnitures seaux et brocs, 2 baignoires en zinc, 7 garnitures cuvettes et pots à eaux, 26 seaux en zinc, 2 robinets cuivre et 2 cuvettes watter-closets (sic).

45 ADA, 1 X 105. La liasse concerne la totalité du réaménagement de l'hôpital, plans et devis compris.

Le projet

Dans un premier temps, le mur de clôture contigu à la sacristie est démoli ainsi que les charpentes pour surélever le bâtiment, les appentis, celui de l'entrée et l'autre adossé à la sacristie, ainsi que les cloisons intérieures. Il faut ensuite cloisonner⁴⁶, mettre les portes et « fenêtres-types », le portail d'entrée, la grille sur le nouveau mur de clôture, les trottoirs et caniveaux, les anciennes ouvertures sont rebouchées, l'escalier central est repris, le nivellement de la cour d'entrée fait et le rez-de-chaussée exhaussé, les fosses d'aisance creusées, le carrelage, les peintures et enduits à la chaux réalisés, il faut construire une chambre des morts, un lavoir, équiper l'hôpital d'appareils sanitaires.

Car jusqu'alors, l'eau utilisée à l'époque de l'ancien collège et jusqu'aux années 1920, provenait « des toitures et recueillie dans des citernes, et l'eau destinée à la boisson était puisée de la rivière. Il y avait alors un béliet hydraulique pour fournir l'eau nécessaire mais des procès avaient été intentés contre son installation. [...] En outre, le mobilier comprend 40 seaux en tôle galvanisée et autant de brocs en zinc utiles pour puiser l'eau dans la rivière »⁴⁷. Un puits existe dans les années 1920 mais l'eau est impropre à la consommation car il est situé à proximité du cimetière au chevet de l'église. Aussi l'architecte prévoit-il une prise d'eau en aval du pont qui enjambe le Vicdessos, eau conduite par des canalisations jusqu'à une motopompe qui l'envoie dans un réservoir construit dans la partie sous-toiture de la tour ronde édifée en 1895.



Élévation principale du projet de l'architecte Bacou, 18 janvier 1920.
Archives départementales de l'Ariège, 1 X 105.

46 Pierre-Louis Haget, Claude Laroche. *L'hôpital en France, histoire et architecture*, Cahiers du Patrimoine, Inventaire général du patrimoine culturel, Lieudits, 2012, 592 p. L'administration hospitalière, préconise à la fin du XIX^e siècle, l'abandon des salles communes au profit de l'isolement des malades pour des raisons d'hygiène (mesures de désinfection et de stérilisation).

47 Gallica.bnf.fr : *Rapports et délibérations du conseil général de l'Ariège, 1894*. Voir aussi ADA séries 1 N et 196 W, les procès-verbaux des délibérations du conseil général et rapports du préfet.

Dans son rapport daté de 1922, l'architecte Bacou décrit « l'hôpital de Sabart [...] aménagé dans les anciens bâtiments de l'asile départemental » et le projet qu'il porte.

« Ces bâtiments disposés en long et parallèlement au chemin de grande communication n°8 sont contigus au sud et au sud-ouest à la chapelle de Sabart et au nord et nord-ouest aux propriétés de madame veuve Blazy [...]. Seuls quelques appentis ou constructions secondaires seront supprimés afin que le corps principal du bâtiment reçoive tout l'air et la lumière qu'il lui est possible de recevoir. La cour d'entrée sera modifiée dans sa forme. Actuellement elle présente l'aspect d'un quadrilatère quelconque ; nous lui donnerons au contraire la forme générale d'un trapèze rectangle. Le mur de clôture, qui aura une hauteur de 0,80, sera couronné par une grille en fer forgé [...]. Le niveau de la cour sera encore abaissé d'environ 0,20 tandis que celui du rez-de-chaussée du bâtiment sera surélevé d'autant. [...]

On se propose actuellement de soigner à Sabart des malades chirurgicaux, hommes et femmes, des malades ordinaires et contagieux et notamment tuberculeux. Enfin des dortoirs pour vieillards des deux sexes laisseront encore à l'immeuble l'objet de sa destination première. Le nombre total de lits pour les malades et vieillards qu'il serait possible d'y aménager serait de 41. Le projet correspond autant que cela se peut au programme Laffille⁴⁸.

Les services ne seront pas très importants. Un receveur-économe aura la charge de la gestion administrative sous la haute surveillance d'un Conseil d'Administration nommé par le Préfet et le Conseil municipal de Tarascon. Le personnel infirmier se composera de 6 sœurs⁴⁹, 2 infirmières et 2 infirmiers. Ce personnel sera logé. Il faudra aussi comme personnel régulier un cuisinier qui pourra être logé et divers aides. Il faudra enfin compter un ménage-concierge ».

L'organisation dans l'hôpital suit les programmes d'alors avec, au rez-de-chaussée, la salle du conseil d'administration, le bureau du docteur, celui du receveur et le logement du concierge. « Vu la faible importance de l'hôpital et l'état des bâtiments à aménager », il n'est pas permis de faire des bâtiments distincts pour l'administration et le service hospitalier. Mais le souci de distinguer les services est affirmé : les services administratifs et le logement du concierge occupent, au rez-de-chaussée, les côtés du bâtiment, la cuisine et ses dépendances ainsi que

48 C'est probablement le nom d'un architecte ou un docteur en médecine : La Société française d'hygiène avait obtenu le droit d'immixtion des praticiens hospitaliers dans la conception architecturale des établissements où ils exerçaient (circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 décembre 1899). Le docteur Philippe, maire de Tarascon, est associé au programme de Sabart.

49 La laïcisation hospitalière était naissante car les infirmières étaient formées dans des structures religieuses (exemple Saint-Vincent de Paul) ou privées (exemple La Croix Rouge). La création du diplôme d'infirmier date du décret du 27 juin 1922. Jacques Frexinos, *Les hôpitaux de Toulouse, Mille ans d'histoire*. Ed. Privat, 1999, 188 p. « Dans la première partie du XX^e siècle et même un peu plus tard ; il était généralement admis que les soins donnés aux malades nécessitaient essentiellement du dévouement et une haute tenue morale. On était toujours convaincu que panser un blessé, aider le médecin, n'exigeait aucune compétence spéciale ».

le réfectoire du personnel le milieu. Le 1^{er} étage est réservé au dortoir des sœurs et des malades chirurgicaux avec la salle d'opération prévue au nord « parce qu'il était facile d'y obtenir de la lumière à profusion et d'y aménager aisément à proximité [...] la salle de stérilisation et la salle de pansements qui servira encore de pharmacie ». Les obligations sanitaires imposent l'application à Sabart d'un minimum de 39 m³ d'air par lit pour les hommes et 29 m³ pour les femmes et des fenêtres types.

Au second étage sont logés les malades contagieux et isolés qui ont au moins 30 m³ d'air par personne, les vieillards avec 26 m³ d'air par lit et les tuberculeux sont dans des dortoirs de 4 lits. Les pièces réservées au personnel et la lingerie occupent le 3^e étage.

Bien entendu, le bâtiment est équipé de sanitaires (salles de bains, lavabos, water-closets...), du chauffage nécessaire, « poêles à bois » dans un premier temps, au nombre de 30, mais il est envisagé de les remplacer par des radiateurs électriques, d'une ventilation, le mobilier existant est réutilisé, l'éclairage est électrique, l'eau potable provient du Videssos et un système d'évacuation des eaux usées est réalisé.

Seules la « chambre des morts », qui comporte une salle de désinfection munie d'un four à incinérer pour les déchets de soins, et la buanderie sont des bâtiments excentrés, situés à l'arrière du bâtiment principal.

L'évolution de la structure hospitalière

Le projet finalisé, les lots sont adjugés en 1923 et 1925 : les 1^{er} et 2^e lots concernant le gros œuvre sont confiés à Jean-Marie Cabé, de Tarascon, pour 400 473 francs, le 3^e lot, la plomberie, aux entrepreneurs Bru et Rouch de Foix pour 53 129 francs, le 4^e lot, la grille et le portail, au serrurier Joseph Blazy, de Tarascon (14 500 francs) et le 5^e lot, la porte d'entrée, au menuisier Joseph Builles également de Tarascon (1 390 francs). Tous les travaux sont réceptionnés en janvier 1930.

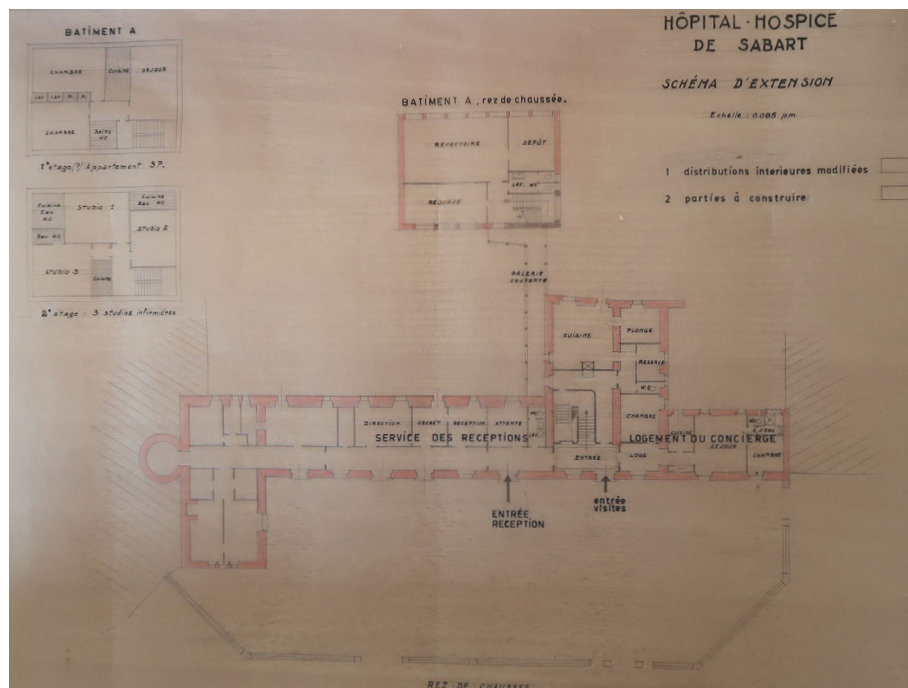


Plaque inaugurale, en marbre blanc. Photographie, Robert-Félix Vicente

Au cours de la construction, la ville bénéficie d'une aide supplémentaire, inattendue : Le « plan Dawes », de 1924, aménage les versements dus par l'Allemagne dans le cadre des réparations de la première guerre mondiale. La loi du 24 mars 1928 qui en résulte permet à l'hôpital de recevoir divers matériels, instruments de chirurgie, tables à pansement, lit d'opération.

Mais c'est également à la fin des années 1920 que s'établit à proximité, de l'autre côté de la route départementale, la compagnie Alais, Froges et Camargue, proximité qui ne sera pas sans conséquences sur l'avenir de l'hôpital : la déviation en 1933 de la route nationale, à la demande de la société, éloignant la pollution automobile de l'hôpital, est probablement la seule mesure positive.

En 1935 une grange, bâtiment à usage de débarras, de 77 m² est ajoutée, en 1939 des lits et divers équipements sont acquis pour faire face à l'arrivée de réfugiés espagnols et en 1940, un hangar, atelier et resserre à outils, est construit.



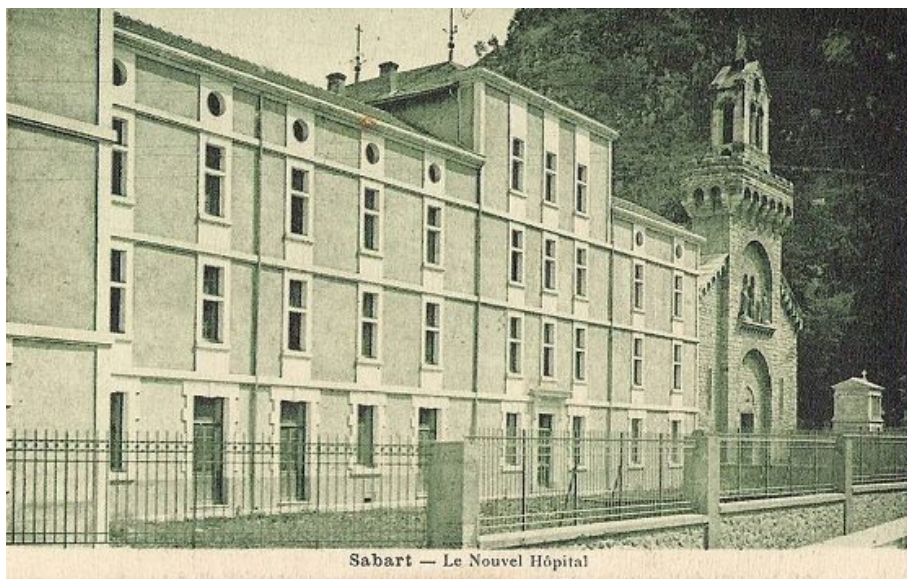
Plan de l'hôpital, non daté, probablement réalisé dans les années 1920.
Archives départementales de l'Ariège, 276 W 243

La loi du 21 décembre 1941 dite « charte hospitalière », classe les établissements en centre hospitalier régional, hôpital, hôpital-hospice comme à Tarascon, ou hospice. En outre, conséquence de la création des assurances sociales, en 1928, cette loi ouvre les hôpitaux à tous et non plus aux seuls indigents : le nombre de patients augmente à Sabart et le personnel de l'hôpital est composé, en 1942, d'un directeur-économiste, d'une infirmière, d'une aide-infirmière, d'une veilleuse, d'une cuisinière, de deux laveuses, de trois filles de salle et d'un jardinier. Leur

nombre augmentera, 13 en 1950, 14 dix ans plus tard avec la nomination d'un vaguemestre. Trois médecins sont présents dans les années 1950, un médecin-chef, un médecin adjoint (qui effectue quelques jours par an) et un chirurgien.

En 1952, le département dénonce la convention du 10 juillet 1920 passée avec Tarascon qui n'aurait pas respecté certaines obligations⁵⁰. S'appuyant sur l'avis du directeur départemental de la Population qui précise qu'en raison des progrès et de l'évolution de la technique médicale cette obligation doit être rendue caduque, le préfet annule en partie cette convention et les charges qui grèvent l'hôpital en transférant définitivement à Tarascon le titre de rente de 3% et ses arrérages.

En 1956, par arrêté ministériel du 16 janvier, l'hôpital est classé en « hospice » et autorisé par dérogation à fonctionner comme hôpital pour les services « maternité et médecine » et « chirurgie ». Il comprend alors 44 lits dans 14 chambres en hospice, 15 lits dans 5 chambres en médecine et 16 lits dans 6 chambres en maternité-chirurgie. La salle d'opération, remise à neuf en 1955, est accompagnée d'une salle de pansements avec table de gynécologie⁵¹. Mais parce que le chirurgien ne réside ni sur place ni dans la ville, ce service cesse toute activité chirurgicale à compter du 1^{er} mai 1957⁵².



Carte postale de l'hôpital datant probablement des années 1930.

50 ADA, 22 W 59 : le département reproche à Tarascon de ne pas avoir fait face aux charges de la convention notamment « en ce qui concerne les 40 lits réservés au département et le paiement, par la commune, des impôts, assurances et redevances diverses, ces charges étant supportées par l'hôpital ».

51 ADA, 115 W 52.

52 ADA, 22 W 59.

La fin des années 1950⁵³ est une période importante car elle correspond à une mutation de la société qui concerne les hôpitaux, le personnel, les malades et les familles.

À l'hôpital, la spécialisation des services et l'évolution des techniques entraînent de nombreux travaux : la maternité est réaménagée en 1959 et une buanderie construite près du pavillon d'hospice⁵⁴. Un service de bains (ancienne buanderie transformée en local pour bains et douches) est aménagé en 1960, l'année suivante, une chambre froide⁵⁵ de 7,5 m³ est construite par l'entreprise Sutra-Ferre demeurant à Tarascon ainsi qu'une deuxième buanderie.

Pour le personnel, le directeur et l'infirmier ne vont plus être logés dans l'hôpital mais « dans un pavillon » qui est terminé en 1959. Un poulailler « sur un bassin d'eau potable désaffecté à couvrir d'un toit » est réalisé dans les jardins en 1961, ainsi que, la même année, un garage pour cycles, « abri de plein air avec toit polyester »⁵⁶ par l'entreprise Sutra-Ferre.

La circulaire du 5 décembre 1958, consacrée au quotidien des malades et de leurs familles concerne « l'humanisation de l'hôpital » : en réponse aux préconisations de l'État, le directeur liste les mesures réalisées ou qu'il envisage « sans demander un impossible effort d'hygiène aux hospitalisés venant de nos villages de montagne » : les peintures ont été refaites en 1957, les repas ont été améliorés depuis longtemps et les hospitalisés ont droit à de la volaille toutes les semaines et des pâtisseries 3 fois par semaine :

« Le vin est passé de 50 à 25 cl par jour ce qui a fait des mécontents. Le couchage (il reste quelques vieux châlits et les vieux matelas en crins détruits) est amélioré par des matelas à ressorts, quelques matelas en laine et 6 matelas spéciaux. En maternité le mobilier est changé depuis un an en attendant l'aménagement de la nouvelle maternité, évalué en 1959 à 2 400 000 F et les visites sont libres depuis longtemps sans limites d'heures et de temps »⁵⁷.

Enfin, il est prévu de « recouvrir les planchers avec du Viviso ou du Pégu-lan » pour des raisons sanitaires et pour « laver efficacement les sols ».

L'humanisation des hôpitaux est suivie de l'ordonnance n°58-1198 qui distingue les « centres hospitaliers régionaux, des centres hospitaliers, des hôpitaux ou des hôpitaux ruraux ». Le 27 mai 1960, le maire de Tarascon informe son conseil que l'hôpital de Tarascon est classé « hospice rural » avec dérogations en médecine et maternité par décret ministériel n°59-1136 du 25 septembre 1959. L'établissement comprend alors 59 lits d'hospice qui fonctionneraient à 87,74%

53 Les ordonnances de décembre 1958 présentent l'adaptation des structures juridiques de l'hôpital avant l'effort financier engagé par l'État.

54 ADA, 115 W 53.

55 ADA, 115 W 5.

56 ADA, 72 W 860.

57 ADA, 115 W 52.

d'occupation moyenne. Puis Sabart est classé « hôpital rural » par l'arrêté ministériel du 8 janvier 1962⁵⁸

Mais la même année, le 10 août 1959, le rapport de l'inspecteur divisionnaire de santé adressé au préfet, après avoir décrit l'hôpital⁵⁹ donne un avis favorable « pour [un] hôpital et maison de retraite autre que l'établissement actuel car vieux, peu adapté et au voisinage de Pechiney et du cimetière »⁶⁰. Les jours de l'hôpital de Sabart sont comptés car le 10 janvier 1963, Tarascon demande aux autorités la création d'une maison de retraite de 80 lits « pour soustraire les personnes âgées de la région de Tarascon du voisinage immédiat de l'usine Péchiney de Sabart et de ses poussières fluorées ». La pollution industrielle du lieu a débuté à la fin des années 1920, lors de l'installation de la compagnie Alais, Froges et Camargue.

Le docteur Rousse, président de la commission administrative de l'hôpital et maire de Tarascon rappelle dans un courrier daté du 18 décembre 1981 que, depuis 1945, les différentes municipalités ont alerté les autorités car « le bâtiment est mal situé près d'une usine, d'un cimetière et dans un lieu où règnent l'humidité et le froid »⁶¹.

Fermeture, destruction et renouveau du site

Fermé au début des années 1980, l'hôpital-hospice, abandonné, est rapidement investi par des personnes sans logement. Sans entretien pendant près de 30 ans, il se dégrade et sa démolition débute en octobre 2016, quelques semaines après les travaux de déconstruction de l'usine située sur le site exploité par Péchiney jusqu'en 2003.

À la place de l'hôpital, de son jardin et de ses dépendances (maison du directeur, buanderie...), la mairie de Tarascon-sur-Ariège crée « Les Jardins des Sabart, parc public et jardins familiaux ». Cet espace est composé de quatre zones, une première équipée de tables de pique-nique, une deuxième « aménagée à la manière d'un jardin médiéval ». Les troisièmes et quatrièmes zones, privatives, sont réservées à un petit verger et aux détenteurs de parcelles de jardinage. Seuls subsistent de l'ancien hôpital le portail d'entrée et les grilles sur leur muret en

58 115 W 52. Nicolas Guilhot, Sébastien Vanhove. *Administration et conception des soins à la marge des grandes réformes hospitalières : chronique gestionnaire de l'hôpital de Beaujeu (12^e-20^e siècles)*, Communication aux 15^e Journées d'histoire de la comptabilité et du management Université Paris-Dauphine, 25 & 26 mars 2010 : l'hôpital rural comporte une commission administrative composée de 4 membres au lieu de 8, les médecins peuvent soigner leurs malades hospitalisés et le président de la commission (le maire) au sein des établissements de moins de 200 lits, « nomme le personnel administratif, hospitalier et secondaire, à l'exclusion du comptable (...), exerce les fonctions d'ordonnateur, passe les marchés, soumet à la commission administrative les comptes, prix de revient et inventaire, et surveille la comptabilité deniers et la comptabilité matière de l'établissement ».

59 L'hôpital de Sabart possède alors, en plus des 59 lits au service d'hospice, 15 lits de médecine générale (plutôt chronique car le séjour moyen est, d'après le rapport, de 53 jours) et 7 lits de maternité : l'occupation moyenne en médecine générale est de 100 % et, en maternité, de 55 %.

60 ADA, 115 W 52.

61 ADA, 62 J 65.

façade, et le mur nord-est, comprenant la tour ronde édifée en 1895, arasé à environ 2 m de hauteur.

Si la chapelle de Sabart classée aux Monuments historiques par arrêté du 5 juin 1846 est, depuis, bien seule - les bâtiments alentours détruits au fil des siècles ne témoignent plus de la vie active du lieu - elle est tout de même mise en valeur avec l'aménagement des alentours.



*Vestiges d'une partie du mur nord de l'hôpital.
© Région Occitanie, Patrick Roques, 2021.*

